



Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Service Ordures Ménagères

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

- ANNEE 2024 -

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Les origines de la Communauté de Communes de Ventadour Egletons Monédières (CC VEM) remontent à 1995 par la création d'une Communauté de Communes composée de 5 communes pionnières : Darnets, Lapeau, Moustier-Ventadour, Rosiers-d'Egletons et Soudeilles.

Cette structure ne cessera d'évoluer, enrichie au fil des années, par l'adhésion successive de nouvelles communes, et par l'ajout de nouvelles compétences, pour devenir, au 1er janvier 2017, la Communauté de Communes de Ventadour Egletons Monédières, à la suite de l'intégration de 3 dernières communes : Chaumeil, Meyrignac l'Eglise et Sarran.

Située au cœur de la Corrèze, entre Brive-la-Gaillarde et Clermont-Ferrand, son siège est situé à Lapeau et son territoire compte, en 2024, 19 communes. Ainsi, la CC VEM est aujourd'hui compétente en lieu et place des communes en matière de :

- Action sociale (enfance-jeunesse)
- Habitat
- Développement économique
- Rivières
- Développement touristique
- Circuits de randonnée
- Culture (Site de Ventadour, Ouvrage Théâtral Permanent, Pays d'Art et d'Histoire...)
- Assainissement non collectif (SPANC)
- Collecte et traitement des ordures ménagères
- Contrat de Cohésion Territoriale (ancien Contrat de Pays)

Pour l'exercice de ses compétences, elle emploie une soixantaine d'agents.

Suite à la dissolution du SIRTOM de la région d'Egletons au 31 décembre 2017, la CC VEM a réintégré les effectifs et les moyens matériels du SIRTOM pour exercer directement en régie la double compétence « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ». Ce service compte environ 13 agents et assure également la gestion de la déchetterie de Rosiers d'Egletons, ainsi que la collecte des encombrants à domicile.

La Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières regroupe, depuis le 1^{er} janvier 2022, 19 communes suite à la fusion de 2 communes, dans le département de la Corrèze (19) et une population d'un peu plus de 10 170 habitants (population municipale "Base INSEE - populations légales des communes en vigueur à compter du 1er janvier 2024 - date de référence statistique : 1er janvier 2021").

- 1 commune enregistre plus de 4 000 habitants : Egletons
- 1 commune enregistre une population comprise entre 1 000 et 2 000 habitants : Rosiers d'Egletons
- 17 communes enregistrent une population de moins de 900 habitants

Le territoire est marqué par une faible densité de la population : 21,7 habitants/km² et présente la particularité d'accueillir une forte population d'étudiants par la présence de nombreuses écoles et centres de formation. Egletons et sa région représentent en effet le 4^{ème} bassin économique de la Corrèze. Ville campus, ville des Travaux Publics et du Génie Civil, grâce à ses établissements d'enseignement et de formation, Egletons est aussi pôle de l'industrie agro-alimentaire avec notamment l'implantation du groupe « BIGARDCHARAL ». Ce sont des aspects qui rendent la CC VEM particulière en termes de gestion de déchets. En effet, la présence d'établissements scolaires et universitaires implique la présence d'un surplus de population à certaines périodes de l'année mais également un turn-over important au sein des locations.

La typologie d'habitat retenue pour le territoire de la CC VEM est la typologie Rurale avec ville centre (typologie SINOE).

Pour l'ADEME, le territoire de la CC VEM offre des typologies d'habitat homogènes. Dans la réalité, elles suivent un spectre variant du rural dispersé aux centres-villes denses ou regroupés.

Trois catégories sont ainsi à relever :

- Centres-villes et villages historiques et/ou denses : Egletons, Rosiers d'Egletons
- Habitat individuel accessible à proximité par Benne à Ordures Ménagères (BOM), c'est-à-dire habitat facilement collectable (pavillonnaire dans les villes et villages, lotissements aux voies aménagées, zones industrielles)
- Habitat individuel peu accessible par BOM, c'est-à-dire habitat difficilement collectable (écarts dont impasses, lotissements aux voies non aménagées)

Le type d'habitat est un des facteurs de variabilité des coûts : coût plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural (ratio de déchets, services...).

La CC VEM exerce la compétence obligatoire de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés et dans ce cadre gère :

- La collecte des ordures ménagères résiduelles en porte à porte et en points de regroupement,
- La collecte sélective en porte à porte (fourniture des sacs de collecte) pour environ 78% de la population (gros bourgs),
- La collecte du verre, du papier et des emballages sur l'ensemble du territoire de la CC via des bornes d'apport volontaire,
- La gestion d'une déchetterie, ouverte également aux professionnels (déchets facturés en fonction de leur nature et de leur quantité),
- La collecte des encombrants en porte à porte à la demande moyennant une redevance par enlèvement.

La compétence « gestion des déchets » telle que définie aux articles L.2224-13 et L.2224-14 est exercée pour partie par la Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières.

Elle est en effet compétente pour ce qui concerne :

• **Compétence « collecte » :**

- Précollecte et collecte des OM résiduelles
- Précollecte et collecte des déchets non ménagers assimilables aux OM
- Précollecte et collecte des emballages et papiers

La collecte des OM est assurée en régie interne par les équipes du service « Déchets » pour l'ensemble des 19 communes. Les équipages de collecte des OM et du tri sélectif en PAP sur une journée par semaine sont composés d'un chauffeur et de deux ripeurs répartis dans 2 BOM. Les tournées s'effectuent sur 5 jours avec un départ autour de 5 heures du matin.

• **Compétence « transport » :**

- Transit-transfert-transport des déchets des OMR
- Transit-transfert-transport des déchets non ménagers assimilables aux OM
- Transit-transfert-transport des déchets recyclables non ménagers assimilables aux déchets ménagers recyclables

La Communauté de Communes a délégué au SYTTOM 19 sa compétence pour les activités suivantes :

• **Compétence « traitement » :**

- Traitement des OMR
- Traitement des déchets non ménagers assimilables aux OM
- Tri et valorisation des emballages recyclables dont papiers recyclables

La Communauté de Communes possède sur son territoire un incinérateur, situé sur la commune de Rosiers d'Egletons, géré par le SYTTOM 19. Elle dispose d'un quai de transfert des emballages, à Ussel où ils sont massifiés avant envoi vers les centres de tri de Marcillac Saint Quentin (24) ou Saint Jean Lagineste (46).

• **Flux et organisation de la pré-collecte et de la collecte**

Nature des flux collectés

8 flux distincts sont collectés en proximité et séparément sur le territoire de la collectivité :

- Les ordures ménagères résiduelles, collectées à hauteur de :
 - 31% en points de regroupement, au moyen de bacs à 4 roues
 - 69% en porte à porte au moyen de sacs (50%) et de bacs normalisés ou non (19%)
- Les emballages sont collectés en points de regroupement et en porte à porte, 100% de la population a accès aux 37 colonnes et 75% au service en porte à porte (100 000 sacs distribués dans l'année).
- Les journaux-magazine, en apport volontaire et exclusivement en colonnes aériennes (39 colonnes)
- Le verre, en apport volontaire et exclusivement en colonnes aériennes (52 colonnes)
- Les encombrants, sur inscription, en porte à porte moyennant un forfait de 55 € à chaque enlèvement
- Le textile, en apport volontaire et exclusivement en colonnes aériennes

Mode de pré-collecte

Sur le territoire de la Communauté de Communes, 3 réponses de « pré-collecte » sont présentes sur le territoire :

- Sacs individuels déposés devant l'habitation ou en points de regroupement
- Bacs individuels déposés devant l'habitation
- Bacs de regroupement

Fréquences de collecte

- Concernant les OMR, 53% de la population bénéficie d'une collecte une fois par semaine (C1), 42% d'une collecte 2 fois par semaine (C2) et 5% d'une collecte 1 fois à quinzaine
- Concernant les emballages en porte à porte, ils sont collectés pour les communes concernées une fois par quinzaine (C0.5) et pour les PAV, fréquence adaptée C1 pour 54% de la population, C0.5 pour 34% et toutes les C. 0.25 pour 12%.
- La collecte des journaux-magazines, réalisée en colonnes aériennes, fréquence adaptée aux besoins, C0.5 pour 42% de la population, C0.25 pour 24% et toutes les 6 semaines/2mois pour 34%.
- La collecte du verre, réalisée en colonnes aériennes, fréquence adaptée aux besoins, C0.5 pour 42% de la population, C0.25 pour 31% et toutes les 6 semaines/2mois pour 27%.
- La collecte des encombrants au porte à porte a été modifiée au 1^{er} janvier 2023, elle est programmée les mercredis tous les 2 mois (5 secteurs déterminés – maximum 8 clients par journée) et une redevance de 55 € est demandée pour chaque enlèvement. Ce service concerne les déchets volumineux, qui ne peuvent pas entrer dans le coffre d'une voiture.

Le service des ordures ménagères est financé depuis 2001 par la mise en place de la REOM.

Ce montant est déterminé chaque année en fonction de la composition du foyer et de la fréquence de collecte pour les particuliers. Pour les professionnels, une redevance spéciale est appliquée ainsi qu'une facturation des pros à la déchetterie chaque mois.

La REOM finance le coût de l'ensemble des services de collecte et de traitement des ordures ménagères, de la collecte et du traitement des déchets issus de la collecte sélective en porte à porte et en points d'apport volontaire, des frais de fonctionnement de la déchetterie et du personnel administratif.

Cependant, la Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières souhaite agir dans une démarche globale et incitative vis-à-vis de ses administrés, d'harmonisation et d'optimisation du service de gestion des déchets et offrir des services de qualité adaptés aux besoins de la population à un coût maîtrisé.

Ainsi, la Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières est engagée dans la mise en place de la Redevance Incitative sur l'ensemble de son territoire (délibération du Conseil communautaire du 09 décembre 2019). La CCVEM a diligenté une étude stratégique et prospective pour la définition d'un nouveau schéma de collecte des déchets ménagers et assimilés et pour l'étude préalable à la mise en place de la tarification incitative sur son territoire.

Cette étude a permis de définir les éléments suivants :

- Le mode de gestion, en s'orientant vers une harmonisation du service
- L'optimisation du service : optimisation de le pré-collecte, des fréquences, de la collecte
- Les modalités de mise en place d'une tarification incitative
- La prise en compte de l'extension des consignes de tri au 01/01/2023

L'étude a conclu sur la nécessaire harmonisation du service par passage en collecte de proximité sur l'ensemble des flux (OM et emballages en plus des papiers et verre) sur la totalité du territoire.

INDICATEURS TECHNIQUES

1 – INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE DES DECHETS

La Communauté de Communes de Ventadour Egletons Monédières exerce directement la compétence obligatoire de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés.

Elle est composée des communes suivantes :

Champagnac la Noaille - La Chapelle Spinasse - Chaumeil - Darnets - Egletons - Lafage sur Sombre - Lappleau - Laval sur Luzège - Marcillac la Croisille - Meyrignac l'Eglise - Montaignac sur Doustre - Moustier Ventadour - Péret Bel Air - Rosiers d'Egletons - St Hilaire Foissac - St Merd de Lappleau - St Yrieix le Déjalat - Sarran - Soudeilles) (population : 10 170 - population municipale "Base INSEE - populations légales des communes en vigueur à compter du 1er janvier 2024 - date de référence statistique : 1er janvier 2021").

- **LA COLLECTE DES DECHETS PROVENANT DES MENAGES**

- 19 communes au 1^{er} janvier 2022 suite à la fusion entre les communes de Le Jardin et Montaignac St Hyppolite, pour une population desservie de 10 131 habitants
 - en porte à porte : population concernée : 90,50 %
 - à des points de regroupement : 9,50 % (environ 650 conteneurs)
 - 46 242.62 kilomètres parcourus et 2 316.860 tonnes d'ordures ménagères collectées

5 colonnes ordures ménagères sont disposées sur le territoire de la commune d'Egletons (Marchadial : 2 – Cinéma : 1 – Domaine du Bosquet : 2) : 40.620 tonnes collectées.

Tonnage total collecté en Ordures Ménagères : 2 357.480

Mois	O.M.R.	Encombrants	Emballages
Janvier	218,590	20,620	18,380
Février	181,220	23,580	17,780
Mars	186,955	23,790	13,940
Avril	197,120	27,740	17,800
Mai	211,780	18,120	19,640
Juin	168,660	29,000	15,220
Juillet	217,590	30,340	19,180
Août	217,225	31,460	22,360
Septembre	195,255	29,695	17,500
Octobre	218,025	33,140	18,760
Novembre	171,080	21,620	12,540
Décembre	173,980	21,120	15,640
TOTAL 2024	2 357,480	310,225	208,740

→ Fréquence de collecte :

COMMUNES	BOURG	VILLAGES
CHAMPAGNAC LA NOAILLE	C1	C1
LA CHAPELLE SPINASSE	C1	C1
CHAUMEIL	C1	C0.5 – C1*
DARNETS	C1	C1
EGLETONS	C2	C2
LAFAGE SUR SOMBRE	C1	C0.5 – C1*
LAPLEAU	C1	C1
LAVAL SUR LUZEGE	C0.5 – C1*	C0.5 – C1*
MARCILLAC LA CROISILLE	C2	C1
MEYRIGNAC L'ÉGLISE	C0.5	C0.5
MONTAIGNAC SUR DOUSTRE	C1	C1 – C0.5 (Fioux)
MOUSTIER VENTADOUR	C1	C1
PERET BEL AIR	C1	C1
ROSIERS D'EGLETONS	C1	C1
SAINT HILAIRE FOISSAC	C1	C1
SAINT MERD DE LAPLEAU	C0.5 – C1*	C0.5 – C1*
SAINT YRIEIX LE DEJALAT	C1	C1
SARRAN	C1	C1
SOUDEILLES	C1	C1

* variations saisonnières

Collecte :

- des conteneurs du Département, situés sur le bord des routes départementales
- des déchets sur le réseau RD 1089 dans le périmètre du territoire de la Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières (convention entre le département et la CC)
- pour les terrains de camping en saison estivale 2 fois par semaine

- **LA DECHETTERIE**

Située à ROSIERS D'EGLETONS - lieu-dit « Les Chaux » - Route de Lapeau (ouverture mai 1999 et réhabilitation du site en 2019)

L'accès à la déchetterie est gratuit pour les particuliers des communes adhérentes et payant pour les professionnels (pont bascule avec badges et barrières d'accès), les horaires d'ouverture sont les suivants :

- ⇒ du mardi au samedi de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 heures
- Fermée les dimanches, lundis et jours fériés

Déchets acceptés dans des bennes ou des conteneurs :

- ✚ Gravats
- ✚ DIB (Déchet Industriel Banal)
- ✚ Bois traité
- ✚ Déchets verts
- ✚ Cartons – papiers
- ✚ Ferrailles
- ✚ Batteries
- ✚ Piles
- ✚ Polystyrène
- ✚ DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux)
- ✚ DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)
- ✚ Vêtements
- ✚ Pneus
- ✚ Encombrants
- ✚ Palettes
- ✚ Verre
- ✚ Huiles
- ✚ Cartouches d'encre usagées
- ✚ DMS (Déchets Ménagers Spéciaux - déchets dangereux produits par les ménages) et DTQD (Déchets Toxiques en Quantités Dispersées - Déchets dangereux produits et détenus par les professionnels)
- ✚ DEA (Déchets d'Eléments d'Ameublement)

La déchetterie est équipée de :

- bennes pour déchets (capacité de 15 à 30 m3)
- caissons pour les batteries
- colonnes pour le verre, le papier, les emballages, l'huile de vidange, les vêtements
- fût pour les piles, l'huile de cuisine
- une armoire pour déchets dangereux
- une plate-forme de transfert pour le verre
- un pont bascule
- un compacteur à carton

Fermeture de le zone ISDI au 31/12/2024

Par arrêté préfectoral n° 2008/03 du 11 août 2008 la Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières a été autorisée à exploiter une installation de stockage de déchets inertes au lieu-dit « Les Chaux » sur le territoire de la commune de Rosiers d'Egletons. L'enregistrement a été prorogé une première fois pour une durée de 3 ans par arrêté préfectoral en date du 05 décembre 2018, soit jusqu'au 05 décembre 2021, puis une seconde fois par arrêté préfectoral en date du 22 novembre 2022, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

Il a été porté à la connaissance de M. Le Préfet en juillet 2024, la cessation définitive d'exploitation de cette installation de stockage de déchets inertes (ISDI) située sur la Commune de Rosiers d'Egletons (19300) parcelle cadastrée E 538 au lieu-dit « Les Chaux » au plus tard le 31/12/2024.

- **LA COLLECTE SEPARATIVE** Réception par le préfet : 26/06/2025
Publication : 26/06/2025

Collectes séparatives :

✚ Porte à porte :

- Population desservie : 7 931 habitants - collecte du tri sélectif en porte à porte en C0.5 (tous les 15 jours)

COMMUNES	POPULATION	COMMUNES	POPULATION
EGLÉTONS	4 316	LAPLEAU	373
ROSIERS EGLÉTONS	744	ST YRIEIX LE DEJALAT	178
MARCILLAC LA CROISILLE	432	DARNETS	244
MONTAIGNAC/DOUSTRE	501	SARRAN	187
MOUSTIER VENTADOUR	440	CHAMPAGNAC LA NOAILLE	223
SOUDEILLES	294		

⇒ 9 471.38 kilomètres parcourus et **157.100** tonnes d'emballages

EGLÉTONS ROSIERS D'EGLÉTONS (UNIQUEMENT La Vedrenne) LAPLEAU MOUSTIER VENTADOUR * DARNETS*		ROSIERS D'EGLÉTONS MONTAIGNAC SUR DOUSTRE CHAMPAGNAC LA NOAILLE MARCILLAC LA CROISILLE SARRAN * SAINT YRIEIX LE DEJALAT * SOUDEILLES	
JAN.	jeudi 11 et 25	JAN.	jeudi 4 et 18
FÉV.	jeudi 8 et 22	FÉV.	jeudi 1, 15 et 29
MARS	jeudi 7 et 21	MARS	jeudi 14 et 28
AVR.	jeudi 4 et 18	AVR.	jeudi 11 et 25
MAI	jeudi 2, 16 et 30	MAI	jeudi 23
JUIN	jeudi 13 et 27	JUIN	jeudi 6 et 20
JUIL.	jeudi 11 et 25	JUIL.	jeudi 4 et 18
AOÛT	jeudi 8 et 22	AOÛT	jeudi 1, vendredi 16 et jeudi 29
SEPT.	jeudi 5 et 19	SEPT.	jeudi 12 et 26
OCT.	jeudi 3, 17 et 31	OCT.	jeudi 10 et 24
NOV.	jeudi 14 et 28	NOV.	jeudi 7 et 21
DÉC.	jeudi 12 et 26	DÉC.	jeudi 5 et 19

En fin de tournée, après la collecte, les emballages sont transférés sur la plate-forme de regroupement d'Ussel et ensuite acheminés au Centre de Tri de Marcillac Saint Quentin (SMD3) et au Centre de Saint Jean Lagineste (SYDED 46) pour valorisation – 51 voyages à Ussel et 2 142 kms parcourus.

Résultats 2024 pour les Emballages en PAP et en Sacs jaunes

Matériaux	Tonnages Valorisés 2023	Tonnages Valorisés 2024
PAPIER	11,615	13,074
EMR	45,230	109,807
PET Clair	15,633	23,137
PET Foncé	3,004	4,789
PEHD	9,283	9,817
FILMS PE	2,710	3,094
TETRA	1,296	3,911
ACIER	10,654	7,930
ALU	1,903	0,099
Tonnes tri expédié	101,328	175,658

 **Collecte en mélange/PAV :**

- bouteilles et flacons plastiques
- briques alimentaires
- cartonnettes
- boîtes de conserves (propres)
- journaux, revues, magazines, papier

TRI PAV 2024

Janvier	5,020
Février	3,380
Mars	2,060
Avril	5,920
Mai	3,740
Juin	2,500
Juillet	6,400
Août	8,920
Septembre	4,500
Octobre	3,860
Novembre	0,820
Décembre	4,520
TOTAL	51,640

TRI PAP 2024

Janvier	13,360
Février	14,400
Mars	11,880
Avril	11,880
Mai	15,900
Juin	12,720
Juillet	12,780
Août	13,440
Septembre	13,000
Octobre	14,900
Novembre	11,720
Décembre	11,120
TOTAL	157,100

208,740

Tri Sélectif

2023	2024	Variation	
		tonnes	%
16,640	18,380	1,740	10,46%
19,700	17,780	-1,920	-9,75%
16,260	13,940	-2,320	-14,27%
15,300	17,800	2,500	16,34%
14,900	19,640	4,740	31,81%
14,640	15,220	0,580	3,96%
16,640	19,180	2,540	15,26%
23,060	22,360	-0,700	-3,04%
15,200	17,500	2,300	15,13%
10,240	18,760	8,520	83,20%
18,760	12,540	-6,220	-33,16%
14,680	15,640	0,960	6,54%
196,020	208,740	12,720	6,49%

208.740 tonnes collectées en 2024 : 157.100 t en PAP et 51.640 t en PAV

Tonnages entrants en Centre de Tri : **208.740 t** (St Jean Lagineste (SYDED 46) **9.530 t**–Marcillac St Quentin (SMD3): **199.210 t**)

Refus : 54.842 t (soit 23.63%) dont 4.898 t sur St Jean Lagineste et **49.944 t** sur Marcillac St Quentin

Pour l'exercice 2023 (décalage d'un an dans les versements) la vente des matériaux et les recettes Citeo étaient les suivantes :

	Performance Kg/hbt/an	Performance moyenne Kg/hbt/an	Soutien ou vente en €/t	Tonnage recyclé	Recettes
Acier Machefer			11,00 €	41.6474	458.00 €
Soutien Citeo Emballages Acier	1,05	1,43	68,00 €	10.654	724.00 €
Vente Acier	1,05		89,00 €	10.654	948.00 €
Soutien Citeo Aluminium	0,19	0,43	439,00 €	1.903	835.00 €
Vente Alu	0,19		355,58 €	1.903	677.00 €
Soutien Citeo EMR	16,37	18,28	116,76 €	166.123	19 396.00 €
Vente EMR	16,37		43,00 €	166.123	7 143.00 €
Soutien Citeo ELA	0,13	0,38	329,00 €	1.296	426.00 €
Vente ELA	0,13		15,00 €	1.296	19.00 €
Soutien Citeo Plastique	3,02	4,19	725,00 €	30.630	22 207.00 €
Vente Plastique	3,02		135,00 €	30.630	4 164.00 €
Soutien Citeo Verre	33,64	36,50	7,00 €	341.360	2 390.00 €
Vente Verre	33,64		23,63 €	341.360	8 169.00 €
Soutien Citeo Papier	12,980	15,48	75,75 €	131.695	9 975.00 €
Vente papier CDT	12,980	15,48	33,25 €	11.615	386.00 €
Vente papier PAV			48,00 €	120.08	5 764.00 €
SCC			4,52 €	551.966	24 93.02 €
TOTAL					86 175.00 €

Détail des versements des soutiens Citeo effectués par le SYTTOM 19 :

✚ Total 2023 : 86 175.00 € - prestations tri 2023 : 58 447.20 € (208.740 * 280€) = 27 728.00 € (versement en janvier 2025)

• LES POINTS PROPRES

La CC VEM souhaite poursuivre une politique responsable de collecte et de traitement des déchets pour une meilleure maîtrise des coûts, tout en maintenant la qualité du service pour tous. L'idée est de réduire les volumes d'ordures ménagères résiduelles (OMR) pour préserver l'environnement et d'aller plus loin en termes de performance de tri et valorisation, ceci au moyen de la mise en place de la redevance incitative sur l'ensemble du territoire, de la généralisation de la collecte du verre, du papier et des emballages en points d'apport volontaire.

Le Syttom 19 a défini un schéma directeur avec la mise en place d'une tarification de second rang. A partir de 2024, le coût à la tonne incinérée ne sera plus mutualisé mais sera calculé fonction de la performance par rapport à la médiane du territoire.

Compte tenu également des faibles performances de collecte sélective et des quantités d'OMR collectées bien supérieures à la moyenne (271 kg/hab/an contre 221 kg/hab/an), les élus ont donc décidé :

- D'harmoniser le mode de collecte sur l'ensemble du territoire de la CC VEM
- De supprimer la collecte sélective en porte à porte des recyclables pour passer au tout apport volontaire.
- D'améliorer la desserte en densifiant le parc existant par la création de nouveaux points de collecte 4 flux (verre, papiers, emballages, OMR)
- De poursuivre une politique de maîtrise des coûts, tout en maintenant la qualité du service pour tous, ceci en changeant le mode de financement au moyen de la mise en place de la redevance incitative (RI)

Toutefois, le passage à la RI implique un investissement important ; d'où le choix d'étaler sur 3 ans les investissements et donc d'envisager un passage à la RI effectif en 2027.

L'ensemble du territoire de la Communauté de communes VEM est équipé en points d'apport volontaire. La CC VEM a décidé de remplacer progressivement à partir du 4^{ème} trimestre 2024 toutes les colonnes existantes (139 pour un montant de 358 441.20 € TTC) par de nouvelles colonnes avec préhension kinshofer. Courant 2nd semestre 2025, la collecte au PAP sera remplacée par une collecte via les colonnes de tri grâce au déploiement de 124 colonnes supplémentaires pour un montant 319 549.20 € TTC sur le territoire.

Descriptif d'un point d'apport volontaire :

- 1 conteneur de 4.5 m3 pour le verre accès PMR
- 1 conteneur de 4.5 m3 pour le papier accès PMR
- 1 conteneur de 4.5 m3 pour les plastiques – corps creux accès PMR
- 1 corbeille à papier
- 1 aménagement paysager constitué d'une plate-forme en béton, d'un habillage et d'un panneau de signalisation

L'équipement :

- Colonnes verre : 52
- Colonnes papier : 39
- Colonnes corps creux : 37



L'entretien (nettoyage) de la plate-forme reste à la charge des communes.

• **LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS**

Pour les gros encombrants, depuis plus de 15 ans un service de collecte en porte à porte était proposé gratuitement à la population, une fois par mois du 1^{er} avril au 31 octobre (en fonction des demandes une tournée peut être effectuée en décembre et en février).

A l'origine, cette prestation a été mise en place pour rendre service ponctuellement à la population qui n'avait pas la possibilité matérielle de transporter certains objets lourds à la déchetterie intercommunale.

Petit à petit, ce service gratuit a évolué dans le mauvais sens, recrudescences des demandes d'intervention des usagers, indiscipline de certains usagers, volumes très importants, dépôts non considérés comme des encombrants, la majeure partie des objets collectés étant orientés vers la plateforme encombrants de l'UVE de Rosiers d'Egletons au tarif de 110 € la tonne en 2019, ce qui avait engendré une augmentation importante du coût de ce service.

Pour ces différentes raisons, par délibération en date du 09 décembre 2019 les élus ont décidé de poursuivre le service des encombrants dans les conditions suivantes, à compter du 1^{er} janvier 2023 :

- Une collecte des objets encombrants est programmée 1 fois par semaine tous les deux mois (5 secteurs déterminés – maximum 8 clients par journée)
- Une redevance de 55 € est demandée pour chaque enlèvement

Équipement :

Réception par le préfet : 26/06/2025
Publication : 26/06/2025

- ⇒ un camion polybenne
- ⇒ une benne de 20 m3 équipée d'une grue

- Déchets acceptés :

- matelas, sommiers, canapés, fauteuils,...
- ferrailles, chaudières, chauffe-eau, radiateurs, tondeuses ; vélos, cyclomoteurs,...
- électroménagers : cuisinières, TV, machines à laver,...

- Déchets refusés :

- ⇒ gravats, déchets verts, cartons, décombres, pneus, matières chimiques toxiques, bouteilles de gaz, amiante ...

Pour l'année 2024 : 21 interventions pour une recette de 1 155.00 € pour un total de 2 209 kms.

	<i>TOURNEES ENCOMBRANTS - ANNEE 2024</i>	JOUR	MOIS
SECTEUR 1	EGLETONS MOUSTIER-VENTADOUR DARNETS SOUDEILLES	7	février
		3	avril
		5	juin
		7	août
		2	octobre
		20	novembre
SECTEUR 2	LAFAGE SUR SOMBRE MARCILLAC-LA-CROISILLE CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE	14	février
		10	avril
		12	juin
		14	août
		9	octobre
SECTEUR 3	ROSIERS D'EGLETONS MONTAIGNAC SUR DOUSTRE LA CHAPELLE SPINASSE	27	novembre
		21	février
		17	avril
		19	juin
		21	août
		16	octobre
SECTEUR 4	LAPLEAU SAINT HILAIRE FOISSAC LAVAL SUR LUZEGE SAINT MERD DE LAPLEAU	4	décembre
		28	février
		24	avril
		26	juin
		28	août
		23	octobre
SECTEUR 5	SARRAN MEYRIGNAC L'ÉGLISE CHAUMEIL SAINT YRIEIX LE DEJALAT PERET BEL AIR	11	décembre
		31	janvier
		28	mars
		23	mai
		31	juillet
		25	septembre
		30	octobre
		18	décembre

- **PREVENTION DES DECHETS**

- Pour le compostage individuel :

- Au total, à fin 2024, 1006 composteurs (2 modèles de 445 litres et 620 litres à tarif préférentiel respectif de 35€ et 41€) ont été distribués dont 48 en 2023 et 129 en 2024.
- Publicité sur la vente des composteurs dans le bulletin intercommunal de novembre 2023 imprimé à 4650 exemplaires et relayée par 9 communes en 2024
- Enquête sur le compostage individuel créée et distribuée en porte à porte auprès de 193 foyers de mars 2024 à février 2025

- Deux ateliers en 2024 sur le compostage et la réalisation d'une butte en lasagne animés par un maître composteur auprès des 16 élèves de Sarran
- Une animation en 2024 sur le compostage « j'adopte un composteur » réalisée auprès des habitants de Sarran (6 personnes présentes)
- Estimation annuelle des tonnages détournés en plus par le compostage individuel : 8,4 tonnes en 2023 et 21,2 tonnes en 2024

✚ Pour le compostage partagé :

- Visite d'un site de compostage partagé organisée à l'intention des élus de VEM le 13 mars 2024 sur la commune d'Eyrein : 15 élus présents
- L'étude de terrain et de faisabilité menée fin 2023 en concertation avec les communes a permis d'évaluer le nombre de zones de compostage partagé à installer à 38
- 3 zones de compostage partagé ont été installées à Sarran (mars 2024), Egletons et Darnets en janvier et février 2025.
- 10 référents de site identifiés et désignés dont 8 pour les 3 zones déjà installées
- Enquête sur le compostage partagé créée et distribuée en porte à porte auprès de 104 foyers de mars 2024 à février 2025
- Communication sur l'installation des 3 zones de compostage partagé sur les réseaux sociaux et dans la presse locale
- Estimation annuelle des tonnages détournés en plus par le compostage partagé : 1,34 tonnes en 2024

✚ Pour le compostage en établissement :

- Aide à l'optimisation de 2 zones de compostage autonome déjà en place au sein des écoles maternelles et primaires d'Egletons : ajout de la signalétique et remplacement des bacs en bois par des bacs en plastique

✚ Pour la valorisation des biodéchets par l'alimentation animale :

- 10 conventions/partenariats noués entre 3 éleveurs de chiens/lieutenants de l'ovélevage et de gros producteurs de biodéchets en 2024
- Près de 100 tonnes de biodéchets sont valorisés par l'alimentation animale

✚ Pour la valorisation des déchets verts :

- Prévision d'achat d'un broyeur intercommunal en 2025 afin de favoriser la pratique du broyage auprès des communes et de leurs administrés

2 – INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS AU TRAITEMENT

• INCINERATION

U.V.E Rosiers d'Egletons

Localisation:	Rosiers d'Egletons
Exploitant:	Corrèze Énergies
Capacité de traitement:	43 000 t /an
Année de mise en service:	1998
Matières traitées:	Ordures ménagères et Encombrants de déchèteries, DIB (Déchets Industriels Banals)
Production:	Électrique et Thermique
Tonnages de déchets valorisés en 2023 :	38 755 t
Energie produite en 2023:	Energie Électrique : 10 790 MWh Energie Thermique : 38 340 MWh

Valorisation énergétique

Concernant la valorisation énergétique sur le site, on enregistre une production de 10 790 MWh électrique et 38 340 MWh thermique. Cette production d'énergie permet de réduire le recours aux énergies fossiles ou bois pour le chauffage du réseau de chaleur et des serres maraîchères.

Tonnages vidés sur le site de l'UVE de Rosiers d'Egletons par le Service Ordures Ménagères de la Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières en 2024 : **2 357.480 Tonnes** (2023 : 2 848.590 T) :

- **2 357.480 t** OM collectées sur le territoire des 19 communes adhérentes (2023 : 2 555.550 T) soit une diminution de - 7.75 %
- **310.225 t** encombrants et incinérables déchetterie (2023 : 293.040 t) soit une augmentation de + 5.86 %

MOIS	Collecte Ordures Ménagères				Bennes déchetterie Encombrants				Total UIOM
	2023	2024	Variation		2023	2024	Variation		
			tonnes	%			tonnes	%	
Janvier	217,750	218,590	0,840	0,39%	14,560	20,620	6,060	41,62%	239,210
Février	190,745	181,220	-9,525	-4,99%	17,100	23,580	6,480	37,89%	204,800
Mars	214,065	186,955	-27,110	-12,66%	20,880	23,790	2,910	13,94%	210,745
Avril	185,685	197,120	11,435	6,16%	23,820	27,740	3,920	16,46%	224,860
Mai	222,375	211,780	-10,595	-4,76%	22,320	18,120	-4,200	-18,82%	229,900
Juin	215,975	168,660	-47,315	-21,91%	26,380	29,000	2,620	9,93%	197,660
Juillet	216,600	217,590	0,990	0,46%	32,540	30,340	-2,200	-6,76%	247,930
Août	252,910	217,225	-35,685	-14,11%	38,540	31,460	-7,080	-18,37%	248,685
Septembre	217,515	195,255	-22,260	-10,23%	25,960	29,695	3,735	14,39%	224,950
Octobre	226,935	218,025	-8,910	-3,93%	20,400	33,140	12,740	62,45%	251,165
Novembre	198,975	171,080	-27,895	-14,02%	25,600	21,620	-3,980	-15,55%	192,700
Décembre	196,020	173,980	-22,040	-11,24%	24,940	21,120	-3,820	-15,32%	195,100
TOTAL	2 555,550	2 357,480	-198,070	-7,75%	293,040	310,225	17,185	5,86%	2 667,705

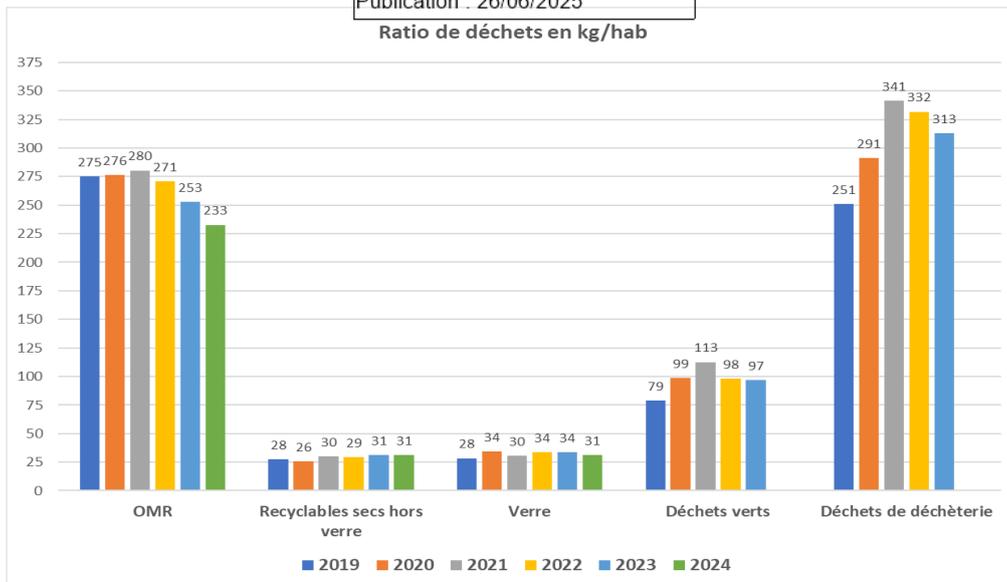
➤ Chiffres AREC de 2019 à 2024 sur le territoire de notre collectivité :

Quantités de déchets (en tonnes)	2019	2020	2021	2022	2023	2024*
DMA	5 946	6 388	6 934	6 752	6 380	
OMR	2 809	2 812	2 852	2 749	2 556	2 357
Recyclables secs HV	281	261	302	296	316	322
Verre	290	349	309	341	341	317
Déchets en déchetterie	2 565	2 966	3 470	3 366	3 166	
Population	10 215	10 181	10 170	10 148	10 113	10 131
Ration déchets en kg/hab						
DMA	582	627	682	665	631	
OMR	275	276	280	271	253	233
Recyclables secs HV	28	26	30	29	31	31
Verre	79	99	30	34	34	31
Déchets en déchetterie	251	291	341	332	313	

*En 2024, chiffres transmis par le SYTTOM 19 et non validé par l'AREC à ce jour

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

OMR : Ordures Ménagères résiduelles



INDICATEURS FINANCIERS

Modalités d'exploitation du service : régie

Le Service Ordures Ménagères de la Communauté de Communes assure la collecte :

- des ordures ménagères qui sont incinérées à l'U.I.O.M. de Rosiers d'Egletons
- des emballages ménagers, journaux, revues, magazines qui sont triés au centre de tri de St Jean Lagineste et de Marcillac St Quentin.

Section de fonctionnement 2024

	CHAPITRES	REALISE 2024
	DEPENSES	1 587 925.21 €
011	Charges à caractères général	841 672.86 €
67	Autres charges	12 969.09 €
012	Charges de personnel	552 071.67 €
042	Transfert entres sections	130 675.90 €
	RECETTES	1 565 609.91 €
013	Atténuations de charges	3 666.53 €
74	Subventions	15 000 €
75	Autres prod de gestion courante	75 216.99 €
70	Produits des services	1 433 255.69 €
77	Produits exceptionnels	7 357.16 €
78	Reprise sur amort et provisions	18 700 €
042	Transfert entre sections	12 413.54 €
	Résultat de l'exercice	- 22 315.30 €

Le financement du Service Ordures Ménagères de la CC VEM est assuré par la redevance d'enlèvement des ordures ménagères instaurée par délibération du Conseil Communautaire en date du 09 octobre 2002.

- ⇒ Recettes de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères : **1 319 726.63 €**
- ⇒ Collecte saison estivale (villages de vacances, campings, colonies de vacances, etc...) 60.11€ par personne, divisé par deux pour collectes groupées, majoré de 150.00 € la tonne pour frais d'incinération : **25 584.91 €**
- ⇒ Participation du Département au ramassage des ordures ménagères à 128.02 € par conteneur collecté sur le bord des routes départementales et sur la RD 1089, majoré des frais d'incinération (150.00 € la tonne) : **9 463.70 €**
- ⇒ La participation versée sur l'exercice 2024 au SYTTOM 19 par la CC VEM pour l'incinération des Ordures ménagères et encombrants s'élève à : **468 164.75 €**

Section d'investissement 2024

	CHAPITRES	REALISE 2024
	DEPENSES	508 994.88 €
13	Subv d'investissement	12 982.92 €
16	Emprunts	70 142.84 €
20	Concessions et droits assimilés	-
21	Immo Corporelles	381 913.58 €
23	Immo en cours	31 542.00 €
040	Opération d'ordre et transfert	12 413.54 €
	RECETTES	991 191.57 €
040	Opération d'ordre et transfert	130 675.90 €
041	Opérations patrimoniales	-
10	Dotations fonds divers et réserves FCTVA	7 665.80 €
13	Subv investissement	-
16	Emprunts	450 0000 €
23	Immo en cours (avances forfaitaires)	-
	Solde de l'exercice	79 346.82 €

- ⇒ Acquisition de colonnes aériennes en remplacement des colonnes sur les PAV déjà existants pour 358 441.20 € et d'une benne éco bache pour le polybenne FY-593-AV pour un montant de 7 338 €.

- **DECHETTERIE**

- ANNEE 2024 -

Types de déchets acceptés	Volumes bennes m3	Tonnage annuel T/an. 2024	Nombre de rotations	Dépenses	Recettes
Bois traité	30	471.34	100	31 050.38 €	
Encombrants Non Incinérable - Usine	20	310.225	82	52 738.25 €	
DIB	30	135.700	20	28 379.82 €	
Gravats	7	194.920	13		
Déchets verts (benne quai déchetterie Egletons)	15	468.860	91		
Piles	Fût 200 Litres	1.364	4 palettes		
Batteries	2 caissons	2.640	2		1 436.40 €
Ferrailles	30	176.520	41		18 813.00 €
Cartons - Egletons	Compacteur 24 m3	89.020	39		
DEEE		92.883	74		6 671.99 €
GEM hors froid		34.540			
GEM froid		15.964			
Ecrans		8.674			
PAM		30.418			
DEA (Déchets d'Eléments d'Ameublement)	30	108.810	54		Non connu au 21/05/2025/ Aucun versement de 2024

- Ferrailles (prix de rachat établi mensuellement en fonction des indices et cours des matières premières avec prix minimum garanti de reprise 82€/t) (CDR Environnement)
- Batteries (prix de rachat établi mensuellement en fonction des indices et cours des matières premières avec prix minimum garanti de reprise 600€/t) (CDR Environnement)

➤ **Apports des professionnels :**

La déchetterie est également ouverte aux professionnels en application d'un règlement intérieur avec la signature d'une charte de partenariat qui précise les conditions d'accès, les matériaux admis avec les tarifs appliqués ainsi que les responsabilités et les devoirs de chacune des parties (recettes **32 749.56 €**).

Déchets	Tonnage 2024
Gravats	274.00
Bois traité	65.400
Encombrants	2.060
Déchets verts	373.600
Tri sur Plateforme	35.810
D.I.B	11.480
Déchets non triés	3.640

Bennes Déchets verts d'Egletons « Bennes de quartier » : 212.040 t (coût évacuation Paprec 9 336.12 €)

➤ **Cartons des professionnels** : Une collecte est assurée (en particulier sur le territoire d'Egletons et Marcillac la Croisille) par le service des OM avec une Benne à Ordures Ménagères et à raison de 1,5 jours par semaine. Tonnage collecté : 55.660 tonnes (38.800 t en 2023) – 50 rotations vers le centre de transfert d'Ussel – pour une recette de **7 677.05 €** (6 361.46 € en 2023)

➤ **Composteurs** : Depuis 2004 la collectivité a mis en place la vente de composteurs individuels à tarifs réduits aux usagers de la REOM. Cette opération a été reconduite régulièrement en proposant deux capacités de composteurs munis d'accessoires (bio-seau, guide du compostage et mélangeur en 2024) :

- Composteur individuel de 620 litres : 41 €
- Composteur individuel de 445 litres : 35 €
- Brass'compost : 10 €

Total composteurs individuels distribués en 2024	Vendu 445 litres	Vendu 620 litres	Gratuit 445 litres (collectivités)	Gratuit 620 litres (collectivités)
129	67	56	5	1

Total brass'compost distribués en 2024	Vendu	Gratuit (collectivités)
76	72	4

Total investissement en 2024	50 Brass'compost	150 Composteurs individuels	4 zones de compostage partagé			
			Matériel	Signalétique	Poteaux	Petite visserie et matériel
12 890,40 €	1 215,00 €	8 744,10 €	1 506,63 €	1 230,00 €	131,30 €	63,37 €
			2 931,30 €			

Total Prise en charge par les usagers en 2024	72 Brass'compost vendus à 10€ l'unité	129 composteurs individuels vendus
5 361,00 €	720,00 €	4 641,00 €

• **POINTS D'APPORT VOLONTAIRE**

Au 31/12/2024, le parc de colonnes se décompose de la façon suivante :

⇒ **Verre : 52 colonnes**

317.140 tonnes collectées – Après collecte le verre est vidé dans le casier à verre sur le site des Chaux et est ensuite rechargé par le Service OM de la CC VEM pour transfert sur le site d'IPAQ (recyclage du verre) à IZON (33).

⇒ **Papier : 39 colonnes**

113.136 tonnes collectées – Après collecte le papier est transféré par le Service OM de la CC VEM sur la plate-forme de regroupement d'Ussel et ensuite acheminé chez le repreneur dans le cadre du contrat signé par le SYTTOM 19.

⇒ **Emballages : 37 colonnes**

51.640 tonnes collectées – Après collecte les emballages sont transférés par le Service OM de la CC VEM sur la plate-forme de regroupement d'Ussel et ensuite acheminés au centre de tri de St Jean Lagineste et de Marcillac St Quentin pour entrer dans le circuit de valorisation.

Accusé certifié exécutoire

EXISTANT	Réception par le préfet : 26/06/2025		
	Publication : 26/06/2025	PAPIER	EMB
CHAMPAGNAC LA NOAILLE	1	1	1
CHAPELLE SPINASSE	1	1	1
CHAUMEIL	2	1	1
DARNETS	1	1	1
EGLETONS	16	13	11
LAFAGE SUR SOMBRE	1	1	1
LAPLEAU	2	1	2
LAVAL SUR LUZEGE	2	2	2
MARCILLAC LA CROISILLE	7	5	4
MEYRIGNAC L'EGLISE (Cne et Village Vac)	2	1	2
MONTAIGNAC ST HIPPOLYTE	4	2	2
MOUSTIER VENTADOUR	1	1	1
PERET BEL AIR	1	1	1
ROSIERS D'EGLETONS	5	3	1
SAINT HILAIRE FOISSAC	1	1	1
SAINT MERD DE LAPLEAU	1	1	1
SAINT YRIEIX LE DEJALAT	1	1	2
SARRAN	1	1	1
SOUDEILLES	2	1	1
	52	39	37

Courant 3^{ème} trimestre 2024, La CC VEM a renouvelé son parc de colonnes existantes par des colonnes Marty de chez SULO d'une capacité de 4m3 en intégrant un PAV accès PMR complet par commune.

En 2025, la collectivité va déployer la collecte du tri en point de proximité et ainsi mettre en place plus de 130 colonnes destinées aux emballages et densifiant par la même occasion les points pour le verre et les papiers.

Tout changement implique un diagnostic du service de collecte et du geste de l'habitant à faire en même temps que la mise en place/densification de la collecte de proximité. La généralisation de l'installation de colonnes peut représenter une alternative économique par rapport aux systèmes de collecte traditionnels. La centralisation des PAV va engendrer des frais moindres de fonctionnement (moins de coût de transport et de collecte notamment en passant de 3 agents de collecte à un seul chauffeur par camion). Dans le contexte actuel, la hausse du coût du transport des déchets est un enjeu majeur. Les prix du carburant s'envolent inexorablement et le PAV promet une meilleure maîtrise des flux et des coûts.

Total des colonnes mises en place fin 2025

	VERRE	PAPIER	EMB
CHAMPAGNAC LA NOAILLE	1	1	6
CHAPELLE SPINASSE	2	2	2
CHAUMEIL	2	1	3
DARNETS	2	2	4
EGLETONS	26	16	42
LAFAGE SUR SOMBRE	2	2	3
LAPLEAU	3	3	5
LAVAL SUR LUZEGE	2	2	2
MARCILLAC LA CROISILLE	9	7	13
MEYRIGNAC L'EGLISE (Cne et Village Vac)	2	1	4
MONTAIGNAC ST HIPPOLYTE	7	3	8
MOUSTIER VENTADOUR	2	2	6
PERET BEL AIR	1	1	2
ROSIERS D'EGLETONS	9	5	7
SAINT HILAIRE FOISSAC	2	2	4
SAINT MERD DE LAPLEAU	2	1	6
SAINT YRIEIX LE DEJALAT	1	1	7
SARRAN	1	1	4
SOUDEILLES	2	1	3
	78	54	131

Etabli à EGLETONS, le

Le Président

Charles FERRÉ